

## **1. Description de la personne morale concernée**

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire.

**Adresse** : La Direction se situe au 5 rue Françoise Giroud CS 13326 44262 Nantes Cedex 2

**Nombre de salariés** : 490

**Description sommaire de l'activité** : activité tertiaire, travail au bureau et missions de terrain sur le tout le territoire régional, et parfois, inter-régional.

**Mode de consolidation** : c'est une combinaison des 2 approches en fonction de la nature des données.

- *Financier* : l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier ;
- *Opérationnel* : l'organisation consolide 100% des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel.

### **Périmètres organisationnels retenu ;**

La DREAL comptait 23 sites en 2010. 13 de ces 23 sites ont été couverts par le BEGES, ils représentent la majorité des émissions de la DREAL. (8000 m<sup>2</sup> sur les 10000 m<sup>2</sup> occupés).

### **Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)**

Le BEGES effectué tient compte de :

- l'intégralité des émissions directes (postes 1 à 5)
- l'intégralité des émissions indirectes associées à l'énergie (postes 6 et 7).
- Une grande partie des « autres émissions indirectes » :
  - poste 9 : achats de papiers, cartons, téléphonie, service de ménage, gardiennage.
  - poste 10 : immobilisations des bâtiments, véhicules, informatique.
  - poste 11 : déchets comptabilisés pour 1 site seulement.
  - poste 13 : déplacements professionnels trains /bus/avions.
  - poste 23 : déplacements domicile-travail.

Le poste 12 (transport de marchandise) n'a pas été traité. Les autres postes à émissions nulles sont sans objet pour le BEGES de la DREAL.

Le BEGES de la DREAL prend donc en compte des éléments des Scopes 1 et 2, et une partie des éléments du scope 3.

## **2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence**

Le BEGES se base sur les données du bilan carbone effectué en 2011 sur la base des données de l'année 2010.

Année de reporting : 2010

Année de référence : 2010

### **3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.**

- Poste 1 : émissions des appareils de chauffage : 115 teqCO<sub>2</sub> (115 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 2 : émissions des véhicules de service : 218 teq CO<sub>2</sub> (218 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 3 : émissions des procédés hors énergie : 0
- Poste 4 : émissions fugitives des appareils : non mesurées.
- Poste 5 : émissions issues de la biomasse : 0

### **4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2.**

- Poste 6 : émissions liées à la conso d'électricité : 56 teqCO<sub>2</sub> (56 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 7 : 0 teqCO<sub>2</sub> (0 tCO<sub>2</sub>)

### **5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer.**

- Poste 8 : émissions énergie hors poste 1 à 7 : 0 teqCO<sub>2</sub> (0 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 9 : achat de produits ou services : 189 teq CO<sub>2</sub> (189 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 10 : immobilisation des biens : 279 teq CO<sub>2</sub> (279 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 11 : émissions dues aux déchets : 1 teq CO<sub>2</sub> (1 tCO<sub>2</sub>) estimation partielle sur 1 seul site de la DREAL.
- Poste 12 : transport de marchandise amont : non traité
- Poste 13 : déplacements professionnels train/bus/avion : 10 teq CO<sub>2</sub> (10 tCO<sub>2</sub>)
- Poste 14 à 22 : sans objet et non traités.
- Poste 23 : déplacements domicile-travail : 649 teq CO<sub>2</sub> (649 tCO<sub>2</sub>)

### **6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées.**

Pas d'émissions évitées quantifiées par la DREAL.

### **7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes**

Les incertitudes affichées dans le BEGES proviennent principalement de l'erreur estimée sur les données retenues pour le calcul, issues de leur collecte (factures, kilométrages...) Par ailleurs, l'utilisation des facteurs d'émissions conventionnels permet d'écarter une partie des incertitudes sur le BEGES DREAL.

### **8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.**

Les prestations de ménage ne permettaient pas en 2010 d'effectuer la comptabilisation précise du volume des déchets générés par la DREAL dans le cadre de son activité. Une démarche pilote a néanmoins été mise en place sur un site pour en tester la faisabilité. Les immobilisations résultant du mobilier n'ont pu également être que partiellement traités du fait de l'inventaire en cours à l'année 2010.

### **9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.**

Les facteurs d'émissions utilisés étaient ceux de la base carbone.

**10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence sans objet**

**11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES**

[http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1916](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1916)

**12. Optionnel :**

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.

**Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de coordination nationale :**

**- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?**

Oui  Non

Si oui, avec quelle méthode ?

La méthode retenue est celle dispensée par l'ADEME.

**- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES**

Les actions retenues sont synthétisées dans le plan de l'administration exemplaire (PAE) : plan de déplacement de l'administration.

**- Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?**

en interne  par un bureau d'études

- Temps passé : j/H

- Coût de l'étude : Interne (j/H) Externe (€)

- Durée de l'étude :

- Les émissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement

- Option : en cas de vérification tiers partite, le certificat peut être joint au rapport.